

\*\*\* Vœu déposé par le groupe La Gauche communiste, écologiste et citoyenne \*\*\*  
Séance du Conseil régional du 26 mars 2025

## **Accompagner en Île-de-France la déflagration Bétharram**

# ***Pour un plan régional contre les violences physiques, psychologiques et sexuelles dans les établissements privés***

\*\*\*

Partout résonne Bétharram. Plus de 170 plaintes pour violences physiques, psychologiques, sexuelles ou viols commis sur des décennies ont été déposées. La mécanique du silence commence à se briser. Le voile se lève sur un régime de terreur mais aussi sur un système qui trouve un écho aux quatre coins du pays au sein d'établissements d'enseignement privé où les violences commises contre des enfants étaient restées cloîtrées derrière les murs de l'omerta.

### **Un nouveau MeToo**

Un ancien élève de Notre-Dame de Garaison, qui fut victime il y a quarante ans, pose la situation en ces termes : « *Si notre parole est entendue aujourd'hui, c'est grâce à MeToo, et aux femmes qui témoignent* ». Des collectifs de victimes se créent sur tout le territoire depuis le début du mois de mars 2025. Les premières auditions de la commission d'enquête parlementaire sur les modalités de contrôle par l'État et de la prévention des violences dans les établissements scolaires ont permis d'entendre la dureté des souffrances que les victimes ont endurées, leurs colères mais aussi leurs attentes vis-à-vis des institutions publiques. La Ministre de l'Éducation nationale a annoncé un plan national contre les violences commises au sein des établissements privés<sup>1</sup>. Elle a également annoncé l'élargissement du dispositif « faits établissement » aux établissements privés sous contrat.

### **Au nom des victimes**

La porte-parole du collectif des victimes de l'établissement Saint-Dominique à Neuilly-sur-Seine, Constance Bertrand, a tenu ces mots qui ne devraient laisser aucun élu insensible et inactif : « *On demande beaucoup aux victimes. Mais peu de gens sont venus se mettre vraiment à notre service. Je vous en supplie, allez dans vos circonscriptions, il y a eu des Bétharram partout ! Ne laissez pas le sujet s'éteindre, allez foutre le bordel. Nous sommes au début de cette histoire, nous n'en sommes qu'au jour un* ». Il nous faut donc prendre conscience de la déflagration produite par l'affaire Betharram qui s'inscrit dans une série d'alertes ponctuelles de faits de violences qui ont souvent été minimisés ou enterrés.

---

<sup>1</sup><https://www.education.gouv.fr/lancement-du-plan-brisons-le-silence-agissons-ensemble-pour-que-des-violences-physiques-morales-et-450003>

Comme conseillère et conseiller régionaux, il faut saisir que la société change et qu'elle ne tolère plus, dans son immense majorité, de tels faits. Il faut aussi nous en satisfaire car c'est une marque de progrès pour ce qui fonde la vie en commun dans le respect de l'intégrité physique et morale de chacune et chacun.

Afin d'accompagner l'onde de choc de Bétharram, afin de prendre sa place dans la chaîne des signalements, afin de prévenir pour empêcher d'autres drames et, surtout, afin de protéger tous les enfants, **la Gauche communiste, écologiste et citoyenne propose donc - par l'intermédiaire de ce vœu - que la Région Île-de-France adopte un plan régional contre les violences physiques, psychologiques et sexuelles dans les établissements privés.**

## **Des chiffres accablants et le poids de l'histoire de l'école privée**

Le rapport de la Civiise (Commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants) de 2023<sup>2</sup> indique que les établissements scolaires sont le premier lieu institutionnel où se commettent des violences sexuelles sur mineurs. Si 81 % de ces violences ont lieu dans le cadre familial, 11 % se déroulent dans des institutions liées à l'enfance. Parmi ces dernières, 40 % se produisent dans des établissements scolaires dont 16 % dans les établissements publics et 24 % dans les établissements privés – qui scolarisent 20 % des élèves. Elles y concernent très majoritairement des garçons (28 %) plutôt que des filles (9 %).

Claude Lelièvre, historien de l'éducation, rappelle dans un billet publié dans le Café Pédagogique à propos des châtiments corporels, du rôle de l'obéissance et des principes républicains les mots de Fernand Buisson, qui eut sous sa responsabilité durant dix-sept ans l'enseignement primaire au moment où il devenait laïque et obligatoire pour tous les enfants de 6 à 13 ans. « *Le premier devoir d'une République est de faire des républicains ; et l'on ne fait pas un républicain comme on fait un catholique.[...]. Pour faire un républicain, il faut prendre l'être humain si petit et si humble qu'il soit et lui donner l'idée qu'il peut penser par lui-même, qu'il ne doit ni foi ni obéissance à personne, que c'est à lui de chercher la vérité et non pas à la recevoir toute faite d'un maître, d'un directeur, d'un chef quel qu'il soit, temporel ou spirituel [...]. Et si vous voulez faire un esprit libre, qui est-ce qui doit s'en charger sinon un autre esprit libre ? Et comment celui-ci formera-t-il celui-là ? Il lui apprendra la liberté en la lui faisant pratiquer* ». Le rapport historique vis-à-vis du respect de l'autorité jusqu'à user systématiquement de punitions corporelles marque donc durablement l'enseignement privé dont les modèles dans le monde scolaire masculin furent depuis la Contre-réforme catholique les Jésuites pour les fils de familles riches et les Frères des Écoles chrétiennes pour les fils du peuple.

## **Une question d'ordre public**

La réalité des violences physiques, psychologiques ou sexuelles semble connue et, pourtant, chaque nouveau témoignage ouvre les yeux sur la multitude des victimes, sur les caractéristiques de ces violences, sur les stratégies des agresseurs qui sont des criminels ou des délinquants dangereux, sur la permanence tout au long de la vie qu'être victime empêche d'être mais aussi sur les mécanismes du déni. Ces violences constituent une question d'ordre public, une question politique dont la société toute entière doit s'emparer. Ces violences ont un coût social important même s'il est difficilement mesurable.

---

<sup>2</sup> [https://www.ciivise.fr/sites/ciivise/files/2024-12/CIIVISE\\_Rapport\\_On\\_vous\\_croit\\_nov\\_2023.pdf](https://www.ciivise.fr/sites/ciivise/files/2024-12/CIIVISE_Rapport_On_vous_croit_nov_2023.pdf)

## Se saisir des alertes

A sa place, la Région a le devoir d'agir. Il est impensable de fermer les yeux lors d'alertes.

En juillet 2022, à la suite d'enquêtes journalistiques documentées, la Gauche communiste, écologiste et citoyenne avait alerté sur la présence de violences physiques, morales et d'humiliations à l'égard d'élèves, sur une organisation selon des règles sexistes, homophobes et autoritaires, sur des manquements aux obligations légales et au respect des valeurs de la République au lycée Stanislas. L'exécutif était resté passif déléguant la responsabilité à notre groupe qui avait effectué une saisine de Ministère de l'Éducation nationale débouchant sur l'ouverture d'une enquête conclue par un rapport à charge. En juillet 2023, une subvention régionale extra-légale de 487 028€ avait même été versée à l'établissement. Nous nous y étions opposés. Et à huit reprises en séance du Conseil régional et de la Commission permanente, nous avons relayé des témoignages d'anciennes et d'anciens élèves, des manquements avérés à la loi mais aussi le non-respect de l'intégrité morale d'élèves et des valeurs de la République. En janvier 2024, à la suite du rapport de l'Inspection Générale de l'Éducation, du Sport et de la Recherche (IGESR), nous avons effectué une saisine de la Procureure de la République.

En juin 2023, la Gauche communiste, écologiste et citoyenne a porté à connaissance des membres de la Commission permanente l'ouverture d'une enquête judiciaire par le tribunal de Pontoise pour "violences volontaires sur mineur", "harcèlement moral" et "dénonciations calomnieuses" dans des écoles hors contrat du réseau Espérance banlieue. Cette enquête - confirmée par le Ministère de l'Éducation nationale - faisait suite à des plaintes individuelles et collectives de plusieurs familles dont les enfants ont été scolarisés aux cours Charlemagne d'Argenteuil et Charles Péguy à Sartrouville. Plusieurs enquêtes journalistiques avaient déjà, de manière documentée, détaillé la stratégie missionnaire et prosélyte de ces écoles catholiques traditionalistes mais aussi, à travers des témoignages concordants, la mise en danger des enfants scolarisés. En décembre 2017, nous avons ainsi alerté le Ministre de l'Éducation nationale. En 2019, la Fondation pour l'école à laquelle est rattachée ce réseau d'écoles hors contrat avait été l'objet d'un audit ayant révélé des dysfonctionnements. A chaque fois, notre groupe a relayé ces informations afin que les subventions régionales allouées à ce réseau d'écoles hors contrat soient stoppées. La Gauche communiste, écologiste et citoyenne écrivait en juin 2023 : « Nul ne peut et doit fermer les yeux sur l'indispensable garantie de l'intégrité physique et morale des enfants. La Région Île-de-France doit supprimer les deux subventions d'un total de 150 000€ allouées au réseau d'écoles hors contrat ». Cela n'a pas été fait.

En juillet 2023, la Gauche communiste, écologiste et citoyenne a alerté par le biais d'un amendement les membres de la Commission permanente au sujet d'une autre enquête journalistique avec des témoignages concernant l'École Île-de-France à Villebon-sur-Yvette en Essonne. Elle relatait des situations de violences sexuelles, d'accusation de viols, d'inaction des institutions en responsabilité et de mise en danger d'enfants. Une enquête avait été ouverte à l'encontre d'un surveillant au tribunal d'Evry. Au regard de la gravité des témoignages, nous avons proposé de suspendre le versement de la subvention régionale dite forfait d'externat à cet établissement et de faire une saisine du Ministère de l'Éducation nationale afin qu'une enquête soit menée. Rien n'a été fait.

Regarder ailleurs est, pour nous, impossible. Certains ont voulu lire dans nos alertes répétées la volonté de rouvrir une guerre scolaire alors qu'il faut y comprendre l'exercice élémentaire d'une responsabilité politique.

Comme conseillères et conseillers régionaux d'opposition, nous ne siégeons pas dans les Conseils d'administration des lycées privés sous contrat. Seuls les élus de la majorité régionale en sont membres. Toutes les alertes doivent être prises au sérieux et ainsi la Région Île-de-France doit prendre sa pleine part dans la chaîne des signalements en activant tous les moyens qui sont à sa disposition.

Depuis la déflagration Betharram, aucun élu ne peut se dérober ni face aux témoignages d'anciens élèves du lycée Saint-Dominique de Neuilly-sur-Seine, ni face à l'ouverture du procès de l'ancien directeur du lycée Saint-Jean-de-Passy de Paris pour agression sexuelle commise en 2021.

## **Agir avec un plan régional contre les violences physiques, psychologiques et sexuelles dans les établissements privés**

Dans le cadre de ses compétences, la Région Île-de-France doit prendre sa part de responsabilité pour contribuer à briser le silence, accompagner la libération de la parole des victimes, protéger les élèves mineurs et prévenir tous nouveaux drames en prenant part à la diffusion de l'information et aux dispositifs d'éducation.

Comme collectivité qui finance les lycées privés sous contrat, la Région dispose de leviers majeurs. De 2016 à 2023, les régions hexagonales ont financé les lycées privés sous contrat avec l'État à hauteur de 3 milliards d'euros pour les forfaits d'externat obligatoires et à hauteur d'au moins 1,2 milliard d'euros pour des subventions facultatives. Ces dernières sont du seul choix régional, ainsi la Région Île-de-France s'engage à stopper toute subvention non obligatoire en cas d'alerte documentée de faits de violences à l'encontre d'enfants scolarisés. Quant au versement des parts matériel et personnel du forfait d'externat, la région Île-de-France demande aux législateurs de rendre possible leur suspension en cas de manquement grave et de faire évoluer la loi en ce sens.

La Région Ile-de-France doit rappeler à l'État et aux parlementaires que les concours publics obligatoires aux établissements privés engagent le respect du contrat d'association et que les moyens de contrôle alloués doivent être singulièrement renforcés. La Région doit exiger la convocation des commissions consultatives académiques de l'enseignement privé soit trimestrielle. La Région Ile-de-France doit affirmer que le contrôle pédagogique, administratif et financier des lycées privés sous contrat doit être régulier, qu'il faut en terminer avec un contrôle une fois tous les 1500 ans. C'est indispensable pour briser la culture de l'évitement et mettre fin aux défaillances.

Enfin, la Région Île-de-France doit réaffirmer son attachement à l'article 19 de la Convention internationale des droits de l'enfant, et prendre toutes les mesures pour « protéger l'enfant contre toute forme de violence, d'atteinte ou de brutalités physiques ou mentales ». Elle peut s'appuyer également sur le Manifeste de la jeunesse pour mettre fin à la violence à l'école élaboré par l'Unicef afin d'établir un plan régional contre les violences physiques, psychologiques et sexuelles dans les établissements privés. En ce sens, la Gauche communiste, écologiste et citoyenne propose 10 premières mesures pour construire un tel plan régional.

\*\*\*

## **10 mesures pour un plan régional contre les violences physiques, psychologiques et sexuelles dans les établissements privés**

Le groupe la Gauche communiste, écologiste et citoyenne propose 10 premières mesures pour un plan régional contre les violences physiques, psychologiques et sexuelles dans les établissements privés.

### **La Région interpelle l'État et le Parlement pour :**

- 1- Mobiliser des moyens financiers, humains et de formation supplémentaires afin de renforcer la plate-forme téléphonique 119 Enfance en danger
- 2- Modifier la loi afin que le versement des concours publics obligatoires (forfait d'externat part matériel et part personnel) aux établissements privés sous contrat puissent être suspendus en cas de manquements graves
- 3- Réunir au moins une fois par trimestre les commissions consultatives académiques de l'enseignement privé
- 4- Renforcer les moyens de l'IGESR et des CCR afin de renforcer les contrôles pédagogique, administratif et financier des établissements privés sous contrat

### **La Région agit en Île-de-France pour :**

- 5- Participer à la chaîne de remontée des signalements :
  - en faisant une saisine systématique du Ministère de l'Éducation nationale dès lors qu'un cas est signalé dans un établissement privé sous contrat d'association ;
  - en activant l'article 40 du Code de procédure pénale dès connaissance d'un manquement à la loi dans un établissement privé sous contrat d'association ;
  - en se portant partie civile si nécessaire afin que la réparation judiciaire soit possible ;
  - en veillant à la participation effective et active des élus régionaux désignés par le Conseil régional aux Conseils d'administration des établissements d'enseignement privés sous contrat d'association
- 6- Mobiliser l'ensemble des outils de communication et d'information à destination des jeunes Franciliennes et Franciliens pour y diffuser un message de prévention dont l'indication du 119 sur la page d'accueil de l'environnement numérique de travail des lycéennes et lycéens « Mon lycée.net », sur l'application LABAZ, par une vidéo à l'ouverture de l'ordinateur distribué aux élèves de Seconde et sur toutes publications diffusées lors d'initiatives en direction des jeunes
- 7- Ouvrir le dispositif régional « Aide aux victimes » et « l'Abri » aux victimes de violences physiques, psychologiques et sexuelles lors de leur scolarité et aux associations susceptibles de les accompagner
- 8- Suspendre la convention de financement avec la Préfecture de Région et le réseau Espérance banlieue d'écoles hors contrat pour lequel une enquête pour violences est ouverte
- 9- Mettre fin aux conventions passées avec l'Association de Gestion des Services Régionaux de l'enseignement catholique

10- Inscrire au Budget supplémentaire de juin 2025 des financements permanents pour le Centre Hubertine Auclert et le CRIPS afin que ces deux organismes puissent être mobilisés dans le déploiement d'une culture de prévention avec le programme d'éducation à la vie affective, relationnelle et à la sexualité (EVARS) dans tous les lycées et les CFA franciliens

Tel est l'objet de ce vœu.



**Céline Malaisé**  
Présidente de groupe